

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Votants	12
absents	0
Procurations	0

**L'an Deux Mil vingt deux**

**Le 17 Octobre**

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **12 octobre 2022**

**PRESENTS:** Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.

**ABSENTS :** BINETRUY/MEYER Nadine. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.

**PROCURATIONS:** EYSSARTIER Jennifer à DELACOTE Aurélie

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : LOCATION LOCAL ANCIENNE MAIRIE – 1 PLACE EUGENE LE ROY**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le local sous l'ancienne mairie qui permettait de stocker des archives a été libéré fin septembre.

Il fait part également de la demande par courrier de Mme LARUE Sylvie de l'entreprise 'la Petite Brocante', sollicitant ce local pour stocker des biens. Ce local, d'une superficie de 25 m<sup>2</sup>, est facilement accessible par la route sans passer par l'entrée principale du bâtiment.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de louer de local de stockage de 25 m<sup>2</sup> pour la somme mensuelle de 100 € (CENT EUROS), payable à la Caisse de Monsieur le Receveur Municipal.

Un bail sera passé entre la Commune, représentée par son Maire et Mme LARUE Sylvie.

Mme LARUE Sylvie sera autorisée à prendre possession du local au 1<sup>er</sup> novembre 2022, moyennant le versement d'une caution égale à une fois le montant du loyer mensuel soit 100.00€.

**Le conseil municipal après, en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** la location à Mme LARUE Sylvie au 1<sup>er</sup> novembre 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.
- **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 18/10/2022  
LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20221017-2022-87-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les 2 mois à compter de sa notification.